

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/056 - ALPAGE DU LINDION – ALIMENTATION EN EAU - CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE DRAN ABLON CRUET – AVENANT N°1

M. Rémi FRADIN, Conseiller Municipal, directement intéressé, ne prend pas part aux votes et se retire de la salle consulaire.

Le syndicat de l'AFP Dran Ablon Cruet, par délibération du 28 mars 2024, a validé le portage d'une opération relative à l'amélioration des conditions d'alimentation en eau à l'alpage du Lindion.

Par délibération n°2024/107 du 12 septembre 2024, la Commune a autorisé M. le Maire à signer la convention proposée qui précisait les modalités d'intervention de l'AFP dans le cadre de ces travaux et qui indiquait le coût des travaux.

Compte tenu de l'évolution du coût des travaux, il convient de proposer à la signature, un avenant n°1 à la convention. Le montant de l'avenant s'élève à 1 386€ TTC dont 1 320€ TTC à la charge de la commune de THÔNES au titre des travaux.

.../...

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 074-217402809-20250515-CM25056-DE

S²LOW

Il est rappelé le plan de financement suivant :

- 1 320€ TTC au titre des travaux
- 66€ de participation de la commune de Thônes à l'AFP (correspondant à 5€ du cout total de l'opération) et permettant de prendre en charge les couts de fonctionnement de l'AFP

Nom des bénéficiaires	N°	Coût opération TTC	Assistance SEA74	Coût travaux TTC	Financements		Part. AFP 5,00%
					Subvention CD74	Participation Commune de Thônes	
Alpage communal du Lindion -Alimentation en eau – COMMUNE DE THONES	32	67 035,00 €	4 875,00 €	62 160,00 €	53 628,00 €	13 107,00 €	3 351,75 €
Travaux Supplémentaire		1 320,00 €		1 320,00 €	0,00 €	1 320,00 €	66,00 €
TOTALX avec avenant		68 355,00 €	4 875,00 €	63 480,00 €	53 628,00 €	14 427,00 €	3 417,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention, tel que proposé en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le **28 MAI 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

